

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE FORT-DE-FRANCE

Fort-de-France, le 14 mars 2018

PREMIÈRE PRÉSIDENTE

Le premier président

à

Monsieur le Maire
de la ville du Morne-Vert
Bourg
97226 Le MORNE-VERT

OBJET : nomination de conciliateur de justice.

Monsieur le Maire,

Par courrier du 5 mars 2018, je vous annonçais la prochaine nomination d'un conciliateur de justice en remplacement de Madame Elia GABRIEL, qui a présenté sa démission.

J'ai l'honneur de vous informer que par décision de ce jour, dont ci-joint copie, j'ai nommé Monsieur Léon POLOMAT conciliateur de justice, pour exercer ses fonctions sur les cantons de Case-Pilote / Bellefontaine et de Carbet / Morne-Vert à compter du 2 avril 2018, à la suite de sa prestation de serment devant la cour d'appel Fort-de-France.

Cette désignation s'inscrit dans la démarche initiée depuis plusieurs années par la cour d'appel de Fort-de-France tendant à la localisation de conciliateurs de justice dans tous les cantons de la Martinique, afin de développer l'accès aux droits et le règlement amiable des litiges.

L'utilité et l'efficacité de l'intervention du conciliateur de justice dépend, pour beaucoup, du concours des maires concernés. Ceux-ci, en général, mettent un lieu à disposition du conciliateur pour ses permanences et lui apportent une aide logistique au sein de la municipalité et font connaître ses jours et heures de permanence.

Madame Emmanuelle TRIOL, conseiller à la cour d'appel de Fort-de-France, magistrat coordonnateur des conciliateurs et médiateurs de justice ainsi que Monsieur Gâetan BASCOU, président de l'Association des conciliateurs de justice de Martinique prendront prochainement votre attache afin de vous présenter Monsieur Léon POLOMAT.

Je vous remercie de l'accueil que vous réserverez à ce nouveau conciliateur de justice et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le premier président

Gilles ROSATI



P.J. : 1

copie à :

-M. BASCOU

-M. POLOMAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE FORT-DE-FRANCE

PREMIÈRE PRÉSIDENTE

ORDONNANCE

-:~::~:~::~-

COPIE

Nous, Gilles ROSATI, premier président de la cour d'appel de Fort-de-France ;

Vu le décret n° 78-381 du 20 mars 1978 modifié relatif aux conciliateurs de justice et les circulaires s'y appliquant ;

Vu la candidature de Monsieur Léon POLOMAT aux fonctions de conciliateur de justice ;

Vu la proposition de nomination de Madame la vice-présidente chargée du tribunal d'instance de Fort-de-France ;

Vu l'avis de Monsieur le procureur général près ladite cour ;

NOMMONS

Pour exercer les fonctions de **conciliateur de justice** pour les cantons de **CASE-PILOTE / BELLEFONTAINE** et de **CARBET/MORNE-VERT** :

Monsieur **Léon POLOMAT**

Lotissement La Caraïbe

97222 Case-Pilote

Disons que cette ordonnance prend effet à compter du **2 avril 2018** pour une durée **d'un an** à l'issue de laquelle le conciliateur de justice pourra, dans les mêmes formes, être reconduit dans ses fonctions pour une période renouvelable de deux ans.

Disons que Monsieur Léon POLOMAT devra déposer les procès-verbaux de conciliation auprès du tribunal d'instance de Fort-de-France.

Fait à Fort-de-France, le quatorze mars deux mille dix huit.

Le premier président

Gilles ROSATI



Copie à :

- M. le président du TGI de FDF
- M. la vice-présidente du TI de FDF
- M. le président de l'ACJM
- -MM. les maires des villes de Case-Pilote, de Bellefontaine du Carbet et de Morne-Vert.
- M. Léon POLOMAT